

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DE L'ASSEMBLEE**

1^{ère} REUNION DE 2008

Séance du 22 février 2008

CG 08/1^{ère}/IV-14

**PROJET DE PLAN REGIONAL
DE LA QUALITE DE L'AIR 2007-2013**

Créé par la Loi du 30 décembre 1996 sur l'air et l'utilisation rationnelle de l'énergie, le Plan Régional pour la Qualité de l'Air (PRQA) poursuit quatre objectifs :

- une meilleure connaissance de la qualité de l'air en région,
- une meilleure connaissance des effets de la pollution sur notre santé et notre environnement,
- la mise en oeuvre d'actions destinées à prévenir la pollution et ses effets,
- le renforcement de l'information du public, des institutions et des acteurs économiques sur la qualité de l'air.

La loi du 27 février 2002 relative à la démocratie de proximité a transféré aux Régions la compétence de l'élaboration, du suivi et de la révision des Plans Régionaux pour la Qualité de l'Air. Les décrets d'application de ce transfert ont été publiés en février 2004. En Midi-Pyrénées, le PRQA a été arrêté par le Préfet de Région le 20 juin 2000. Il était valable pour cinq ans. La Région s'est donc employée à prendre le relais dès l'installation de sa nouvelle Assemblée en avril 2004.

Afin de recueillir son avis sur le projet de plan révisé 2007-2013, le Conseil Régional vient de saisir le Conseil Général de Tarn-et-Garonne à deux titres :

- en tant que Conseil Général,
- en tant qu'autorité organisatrice de transport.

Le Plan, dont une synthèse du sommaire est proposée en pièce jointe, est bâti de la façon suivante :

- Etat des lieux et évaluation des objectifs du PRQA 2000,
- Orientations 2007-2013.

I - L'Etat des lieux

Les mesures effectuées actuellement montrent que la région Midi-Pyrénées présente des concentrations en polluants atmosphériques, rarement au-delà des seuils admis. Elle se situe au 13^{ème} rang des régions métropolitaines pour sa contribution aux émissions des gaz à effet de serre. Le poids des émissions de l'agglomération toulousaine par rapport à celle de l'ensemble de la région varie de 13 à 20 %.

Si les sources fixes (industrie, agriculture) représentent la principale émission en dioxyde de soufre (SO₂) et en dioxyde de carbone (CO₂), ce sont les transports routiers qui émettent le plus de dioxydes d'azote (NOX) et de monoxyde de carbone (CO). Ces pollutions dites primaires sont directement issues des sources.

Par opposition, la pollution photochimique, dite secondaire, est représentée par l'ozone (O₃), elle est très dépendante des conditions météorologiques.

Selon l'ORAMIP (Observatoire Régional de l'Air en Midi-Pyrénées), on observe globalement une légère diminution ou stagnation du dioxyde d'azote depuis une dizaine d'années. Le dioxyde de soufre, traditionnellement issu des combustions de charbon soufré, est aujourd'hui mesuré en très faible quantité en Midi-Pyrénées. Le monoxyde de carbone est également en baisse régulière depuis le début des mesures.

Enfin, concernant la pollution particulaire, la réglementation prendra en compte les particules de 2,5 microns contre 10 microns à ce jour. Cette pollution est relativement stable actuellement.

II - Le contenu du projet de Plan

Etat des lieux des objectifs du PRQA de 2000

Ce premier chapitre présente tout d'abord un point sur l'état des connaissances à travers les réseaux de mesure et de surveillance existants, le rappel des programmes d'actions en terme de santé publique, un bilan des connaissances des effets sur l'environnement et sur le bâti.

Puis, par grand type d'activités polluantes sont présentées les données connues (gisement, impact, réglementation, etc), ainsi que l'évaluation de ce qui a été réalisé dans le PRQA 2000-2005. Il s'agit de pollutions dues à :

- des sources fixes : industrie, déchets ménagers, résidentiel et tertiaire,
- des sources mobiles qui correspondent aux transports,
- des sources issues de l'activité agricole.

A noter que le Plan ne traite pas des secteurs liés à la sécurité civile qui restent du ressort de l'Etat.

Les dispositions du PRQA portaient notamment sur l'amélioration des connaissances, l'évolution des normes de rejets ainsi que le recours aux économies d'énergie, aux énergies renouvelables, à l'encouragement du transport collectif, et plus généralement à des politiques globales d'aménagement et d'urbanisme.

Orientations 2007-2013

Dans la continuité des orientations du premier PRQA, le projet de PRQA révisé liste un grand nombre de propositions selon les axes suivants :

- **caractériser la qualité de l'air de manière ciblée et combinée.** Il est principalement proposé de poursuivre et développer l'activité de surveillance de l'air par l'association agréée de surveillance de la qualité de l'air en Midi-Pyrénées, l'ORAMIP,

- **mieux connaître les effets de la pollution,**

- **agir sur les sources de pollution** : gaz à effet de serre, sources fixes, sources mobiles et agriculture.

Parallèlement, il s'agit de promouvoir la maîtrise de l'énergie et le développement des énergies renouvelables, de réfléchir à un aménagement du territoire raisonné.

Les préconisations liées aux transports sont particulièrement étoffées. Elles portent sur les transports en commun, l'intermodalité, les déplacements doux, le fret, le transport aérien.

- **diffuser l'information et sensibiliser,**

- **suivre la mise en oeuvre du PRQA.**

III - Proposition d'avis

Le Plan Régional pour la Qualité de l'air n'a pas de valeur règlementaire, c'est un document de planification. Les mesures proposées se veulent relativement exhaustives mais ne sont pas assorties d'objectifs de résultats, même s'il est prévu dans la partie orientations la pérennisation du comité technique permanent et la mise en oeuvre d'un tableau de bord des orientations.

Ce document n'appelle aucune observation sur le fond, les mesures proposées étant difficilement contestables et relativement exhaustives dans les différents domaines que ce soit les transports, l'industrie, l'agriculture, l'habitat.

Concernant plus particulièrement le domaine des transports routiers, pour lequel le Conseil Général a le statut d'autorité organisatrice, il convient effectivement de prendre la mesure :

- d'une expansion démographique certaine du Tarn-et-Garonne,
- en corollaire, d'un accroissement des besoins de déplacement.

En même temps, il est impératif :

- de modérer une circulation motorisée individuelle en nette augmentation en améliorant les performances du transport public de personnes,
- d'offrir une certaine garantie de services en instaurant un maillage de dessertes développé, un cadencement attractif des services et en favorisant l'intermodalité des réseaux de transport public, toutes autorités organisatrices confondues,
- de préserver notre qualité de vie en maîtrisant tout ce qui contribue à la pollution atmosphérique et en favorisant l'utilisation d'énergies propres.

Tous ces thèmes, dont la liste n'est pas exhaustive, font partie des objectifs recensés parmi les études prospectives menées dans le cadre de l'étude "Tarn-et-Garonne 2025".

Plus généralement, il est regrettable que les textes relatifs aux PRQA ne prévoient pas d'objectifs précis, de définition des moyens (notamment financiers) à mettre en oeuvre, d'obligations règlementaires ou bien d'échéancier. A noter qu'il est néanmoins proposé, page 73 du projet de PRQA, un dispositif précis de mise en oeuvre du Plan (comité de suivi, indicateurs et tableau de bord).

Je vous propose, sauf avis contraire de votre part, d'approuver ce plan régional.



Vu le rapport de Monsieur le Président,

Vu l'avis de la commission agriculture, aménagement rural et environnement,

Vu l'avis de la commission des finances,

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL GENERAL

- Fait sien le projet d'avis ci-dessus présenté par Monsieur le Président du Conseil Général ;
- Approuve en conséquence le plan régional de la qualité de l'air révisé 2007/2013.

Adopté à l'unanimité.

Le Président,

PROJET DE PLAN REGIONAL DE LA QUALITE DE L'AIR 2007-2013

CG 08/1^{ère}/IV-14ann

SOMMAIRE DU PRQA REVISE 2007-2013

EVALUATION - ETAT DES LIEUX DES OBJECTIFS DU PRQA DE 2000-2005

1 - Connaître la qualité de l'air

- État de la qualité de l'air en Midi-Pyrénées
- Poursuite de l'activité technique de l'ORAMIP
- Modélisation de la pollution à l'échelle de Midi-Pyrénées
- Développement de la surveillance de manière concertée
- Amélioration de la connaissance de la qualité de l'air à l'intérieur des locaux

2 - Mieux connaître et agir sur les effets de la pollution

- Effets sur la santé
- Effets sur l'environnement
- Étude des effets sur le bâti, les végétaux et la faune

3 - Mieux connaître et agir sur les sources de la pollution

- Bilan du CITEPA sur les émissions dans l'air en France en 2000
- Données sur les sources fixes : industries, résidentiel et tertiaire
- Bilan des orientations du PRQA de 2000 sur les sources fixes
- Données sur les sources mobiles : les transports
- Bilan des orientations du PRQA de 2000 sur l'aménagement et les transports
- Données sur les sources dues aux pratiques agricoles
- Bilan des orientations du PRQA de 2000 sur les émissions dues à l'agriculture

4 - Diffuser l'information - sensibilisation

- Informer sur les émissions et sur la qualité de l'air
- Informer sur les effets de la pollution de l'air
- Informer sur le PRQA

5 - Suivre la mise en œuvre du PROA **ORIENTATIONS 2007-2013**

1 - Caractériser la qualité de l'air de manière ciblée et combinée

- Poursuivre et développer l'activité de surveillance de l'air par l'association agréée de surveillance de la qualité de l'air en Midi-Pyrénées, l'ORAMIP
- Poursuivre la caractérisation des pollens et moisissures dans l'air extérieur
- Poursuivre la caractérisation de l'air intérieur
- Caractériser les gaz à effets de serre
- Caractériser la pollution industrielle
- Faire évoluer l'indice de la qualité de l'air
- Mesurer la pollution émise par les aéronefs
- Mesurer la pollution émise par les parcs de stationnement couverts
- Aborder les risques émergents.

2 - Mieux connaître les effets de la pollution

- Identifier les effets régionaux des changements climatiques
- Poursuivre les études sur les impacts des pollutions de l'air sur la santé
- Mieux cerner les effets sur les milieux naturels et le patrimoine bâti
- Améliorer la prise en compte de la santé dans les études d'impacts

3 - Agir sur les sources de pollution

- Agir sur les émissions des gaz à effet de serre
- Agir pour la maîtrise de l'énergie et le développement des énergies renouvelables
- Agir sur l'aménagement du territoire
- Agir sur les sources fixes
- Agir sur les émissions en provenance de l'agriculture
- Agir sur les sources mobiles : transport des personnes, voitures, transport collectif et intermodalité, vélo, autres modes de déplacement doux, fret, transport aérien...

4 - Diffuser l'information - sensibilisation

- Informer sur les émissions et sur la qualité de l'air
- Informer sur les effets de la pollution de l'air

5 - Suivre la mise en œuvre du PROA